

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

11

**PROPOSITION**

**COMMISSION PERMANENTE**

**25 MARS 2011**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Schéma Régional de Développement Economique

Soutien aux mutations

Etude de revitalisation industrielle du site FRALIB à Gémenos

## EXPOSE DES MOTIFS

De manière générale, dans un environnement mondial soumis à de profondes mutations économiques, la préservation des emplois passe par l'anticipation des difficultés qui pourraient menacer les entreprises locales et l'appréhension, par bassin d'emploi, des risques et menaces.

Dans une région où l'emploi industriel représente 10,5% de l'emploi total, le maintien de l'activité industrielle, socle du tissu économique, est un enjeu économique majeur.

Pour contribuer à éviter les disparitions d'entreprises et destructions d'emplois ainsi que les déstabilisations consécutives de l'équilibre économique des territoires, le Schéma Régional de Développement Economique dans son axe 2 « la veille économique et l'accompagnement des mutations » propose de conduire une politique de consolidation des activités déclinée autour des mesures suivantes :

- la réalisation d'études concernant les secteurs d'activité menacés ;
- le développement des actions préventives en direction des entreprises, et de leurs salariés, exposés à ces mutations ;
- l'accompagnement des restructurations d'entreprises ;
- le développement d'une action coordonnée de revitalisation des sites en crise.

La fermeture annoncée du site FRALIB à Gémenos se situe bien dans le contexte rappelé ci-dessus.

Le thé « L'Eléphant » a été créé en 1896 à Marseille, par une entreprise de négoce à partir d'importation en provenance de Chine et d'Inde.

« L'Eléphant » a connu un développement progressif, ce qui a permis à cette petite marque Marseillaise de connaître une notoriété nationale, sinon européenne.

L'entreprise a connu de multiples changements : après être intégrée dans le giron du groupe FRALIB (thés, soupes, ..), elle est entrée, lors d'un rachat, dans le Groupe UNILEVER en 1972.

« L'Eléphant » s'est donc retrouvé perdu au milieu d'une multitude de marques (Lipton, Tchaé pour les thés, mais aussi Knorr, Alsa, Maille, Amora...) et le site de Gémenos a petit à petit perdu sa spécificité : d'une entreprise maîtrisant l'intégralité de la chaîne de production et de vente de thé parfumé, l'unité de Gémenos est devenu un simple maillon dans la « Supply Chain » d'un grand groupe international.

Aujourd'hui, le « métier » de l'usine de Gémenos est de mettre en sachet du thé pour les multiples marques d'UNILEVER (Lipton, L'Eléphant, Tchaé, ..). 182 personnes sont employées sur le site de Gémenos.

La direction a fait connaître fin 2010 son intention de fermer le site. Selon la direction, UNILEVER a perdu en six ans 20 % de ses parts de marché dans les trois zones (France, pays nordiques, Italie) où est vendu l'essentiel des productions de FRALIB, face à la progression notamment des marques de distributeurs. UNILEVER ne fait que « s'adapter », selon le Groupe, à la compétition mondiale du secteur d'activité.

Ces « adaptations » à l'échelle mondiale conduisent à des fermetures, des créations et des transferts : l'usine du Havre (136 salariés) a été fermée au profit de Bruxelles et Gémenos en 1997, en même temps qu'une usine en Suisse, aujourd'hui une grosse part de la valeur ajoutée (négoce, commercialisation) est captée par une autre entité Suisse, et la production de Gémenos doit être transférée vers Bruxelles et la Pologne... Dans le même temps FRALIB réalise d'excellents résultats financiers.

Lors du comité d'entreprise du lundi 10 janvier 2011, la direction de FRALIB a annoncé la mise en œuvre du plan social, avec un objectif de fermeture du site en avril 2011.

Le 4 février 2011, le Tribunal de Grande Instance de Marseille a prononcé la nullité du plan de sauvegarde pour l'emploi d'UNILEVER, sur saisie du CE d'Unilever. Cette nullité est motivée principalement par la non production par UNILEVER d'éléments probants tendant à prouver la non rentabilité du site.

Néanmoins la direction confirme sa volonté de fermer le site, mais doit reprendre la procédure au début. C'est chose faite depuis le 14 mars avec la proposition d'un nouveau plan qui prévoit de rechercher des possibilités de création d'activités industrielles sur le site ou à proximité et qui sera débattu lors du comité d'entreprise du 4 avril.

Parallèlement les salariés confirment leur volonté de reprendre le site sous une forme à définir. Ils demandent à Unilever de céder la marque « L'Eléphant » et d'assurer l'approvisionnement du site et la commercialisation des produits. Unilever considère un tel projet non viable et surtout n'envisage pas de céder la marque « L'Eléphant ».

Par ailleurs la région, et plus spécifiquement l'agglomération Marseillaise, fait face à une forte érosion de son assise industrielle. Cela est tout particulièrement saisissant dans le domaine des industries agro-alimentaires : difficultés persistantes de l'entreprise NETCACAO (180 salariés), diminution de l'activité de Saint Louis Sucre, Lustucru...

Dans ce contexte difficile, il est stratégique de maintenir les 182 emplois à Gémenos, soit dans le giron du groupe UNILEVER en changeant l'organisation des productions ou en réinvestissant (ce que UNILEVER ne semble pas disposé à faire), soit en permettant la reprise de l'activité, dans le cadre d'un nouveau process industriel pour relancer la production ou apporter des marchés de substitution. Cette poursuite de l'activité devra prendre en compte les attentes des salariés et des collectivités en matière de pérennisation du site de Gémenos.

Afin d'aider les salariés dans leur démarche de définition d'un projet de reprise viable de l'activité sur le site de Gémenos, le Comité d'Entreprise de FRALIB a sollicité une aide auprès des collectivités locales afin de financer une étude prospective.

Le périmètre de l'étude est en cours de définition mais devra impérativement s'appuyer sur les études déjà menées dans le cadre des actions judiciaires en cours, et répondre à des questions clefs pour la continuation de l'activité : état des lieux technique, commercial et économique précis et à partir de cela étude des différents modèles de réindustrialisation envisageables.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

## PROPOSITION DE DELIBERATION

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 10-406 du 29 avril 2010 du Conseil régional portant délégation d'attributions du Conseil régional à la Commission permanente ;
- VU la délibération n° 06-100 du 12 juin 2006 du Conseil régional approuvant le Schéma Régional de Développement Economique
- VU l'avis de la commission "Emploi, développement économique régional, enseignement supérieur, recherche et innovation" réunie le 22 mars 2011 ;
- La Commission permanente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réunie le 25 mars 2011.

### CONSIDERANT

- que dans un environnement mondial soumis à de profondes mutations économiques, la préservation des emplois passe par l'anticipation des difficultés qui pourraient menacer les entreprises locales et l'appréhension, par bassin d'emploi, des risques et menaces ;

- que dans une région où l'emploi industriel représente 10,5 % de l'emploi total, le maintien de l'activité industrielle, socle du tissu économique, est un enjeu économique majeur ;

- que le bassin économique marseillais connaît un état de fragilité préoccupant concernant notamment les industries agro-alimentaires ;

- que pour contribuer à éviter les disparitions d'entreprises et destructions d'emplois ainsi que les déstabilisations consécutives de l'équilibre économique des territoires, le Schéma Régional de Développement Economique dans son axe 2 « la veille économique et l'accompagnement des mutations » propose de conduire une politique défensive de consolidation des activités déclinée autour des mesures suivantes :

- la réalisation d'études concernant les secteurs d'activité menacés ;
- le développement des actions préventives en direction des entreprises, et de leurs salariés, exposées à ces mutations ;
- l'accompagnement des restructurations d'entreprises ;
- le développement d'une action coordonnée de revitalisation des sites en crise.

- que la direction du groupe FRALIB a annoncé fin 2010 son intention de fermer le site de Gémenos qui emploie 182 salariés ;

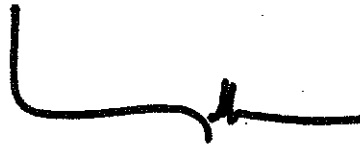
- que malgré la nullité du plan de sauvegarde de l'emploi, prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Marseille, le groupe FRALIB a réitéré sa volonté de fermeture du site le 14 mars 2011 ;

- qu'il convient d'étudier tous les scénarii contribuant au maintien des 182 emplois industriels sur Gémenos ;

- que le comité d'entreprise de FRALIB sollicite une aide régionale pour étudier ces scénarii de continuation de l'activité dans le cadre d'une étude prospective ;

### **DECIDE**

- d'approuver le principe d'une aide au comité d'entreprise de FRALIB afin de lui permettre de financer une étude qui devra faire l'état des lieux technique, commercial et économique précis et à partir de cela trouver les différents modèles de réindustrialisation envisageables, y compris par la recherche d'un partenaire industriel.



Le Président,

Michel VAUZELLE